

Le ay mil huit cent ~~quatre-vingt sept~~
 quatre-vingt sept, le dimanche vingt quatre juillet à
 Midi, le conseil municipal de la commune de Comblou
 canton de Lavalette, (Charente) s'est réuni au lieu
 ordinaire de ses séances en session extraordinaire, sous la
 présidence de M^r Chevrier (Maire).

Étaient présents. M^{rs} Dallaud Jean Boivin
 Pierre, Dereix Simoy, Deluchapt Jean, Berot Thomas,
 Badarillac, adjoint.

Monsieur Dereix Simoy est nommé
 secrétaire, lorsqu'il accepte.

Monsieur le Président soumet au conseil
 le dossier relatif à l'enquête faite par M^r Bastier
 maire d'Edou et se rapportant à la demande de
 Monsieur D'Esprie, régisseur du domaine de M^{le} le
 Prince de Béarn et de Vicma, tendant à ce que
 la commune abandonne le terrain formant l'arête
 de l'ancien chemin rural, portant du N^o 27 de

plan cadastral au nouveau cimetière comme dédommagement
du terrain fourni par le dit domaine lors de la construction
du bureau d'intérêt commun N° 11.

Le conseil, après avoir pris connaissance du
dit dossier.

Vu le rapport de Monsieur le Commissaire enquêteur
et d'avis conformément à sa délibération du huit et dix Mai
dernier, d'abandonner les terrains ci dessus mentionnés,
mais réserve la partie désignée A sur le plan dressé par
M^r l'agent-voier cantonal, comme devant servir de
prolongement à la place publique.

En un mot cède les parties désignées A. B. C. D.
Considérant qu'il n'y a eu aucune opposition
fait pendant l'enquête.

Le conseil prie Monsieur le Préfet de vouloir
bien autoriser l'abandon des dits terrains d'après les conditions
ci dessus mentionnées et d'approuver la ^{présente} délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an sus dits
et ont signé les membres présents, excepté M. Deluchet
pour ne savoir faire.

B. Thomas

J. Derieux

B. Thomas

J. Derieux

J. Derieux

Même séance.

Monsieur le Président soumet au conseil le dossier
relatif à la construction des murs de clôture et des pignons
de la Maison d'école et donne connaissance d'une lettre
de Monsieur le Préfet de la Charente en date du seize juin
mil huit cent quatre vingt sept par laquelle il propose
le conseil municipal de la commune de Combais à imiter
voter un emprunt de deux mill francs, amortissable en huit
ans à un taux d'intérêt de quatre francs soixante quinze
centimes p. 100. avec le produit d'une taxe extraordinaire de
0.02 / 60%

Le conseil, après avoir pris connaissance du
dit dossier, et en avoir délibéré, maintient sa délibération
des ^{vingt et un} ^{mai} ¹⁸⁴⁷ mil huit cent quatre vingt sept
par laquelle il refusait de prendre aucun emprunt à
sa charge, la commune n'ayant encore rien fait.

2 impôts ^{pour} pendant onze ans.

Fait et délibéré le jour, mois et an sus dits. Ont
 signé au registre tous les membres présents excepté M^r
 Deluchat pour ne savoir faire

J. Benoit

Birothomas

S. Dercin

Deland

J. Cheerig

J. Prud'homme